

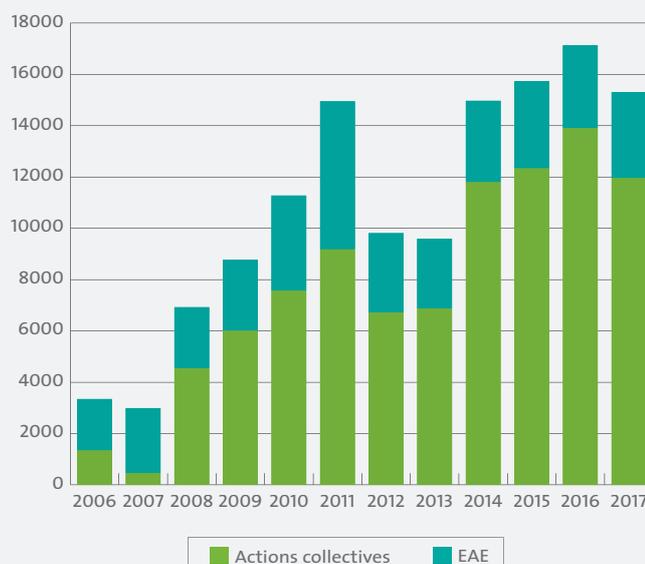
Bilan d'activité 2017

Les réseaux PAS « **Prévention, Aide et Suivi** » ont été créés suite à la signature du 1^{er} accord cadre de 2003 entre le ministère de l'Éducation nationale et MGEN. Cet accord a été renouvelé en 2008 et en 2014.

L'objectif des réseaux PAS est de mettre en œuvre, sur l'ensemble du territoire, des actions de prévention des risques professionnels et de promotion de la qualité de vie au travail. Ces actions sont organisées en faveur de l'ensemble des personnels en activité de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEN-MESRI).

Il s'agit d'actions collectives et/ou individuelles, mises en place en complémentarité avec les services de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (médecine de prévention, direction des ressources humaines, service social du personnel) et les services MGEN, avec le soutien d'une expertise externe, financée par les réseaux PAS (50 % MEN-MESRI, 50 % MGEN).

Évolution du nombre de bénéficiaires
(actions collectives et individuelles)



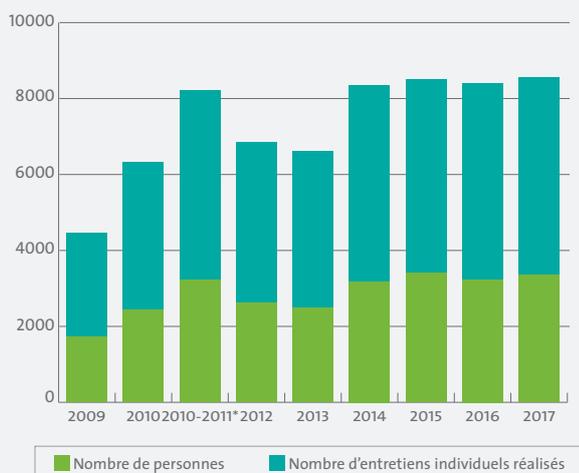
Chiffres clés de 2017

- 15 549 bénéficiaires** pour l'ensemble des activités des réseaux PAS
- 876 actions** dont 750 actions collectives
- 126 lieux d'écoute individuelle** et **5 209 entretiens réalisés**
- Un numéro national unique pour l'accès aux entretiens psychologiques en face à face ou par téléphone** de 8 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi
- 318 conventions** depuis 2003, dont 10 signées en 2017
- Centres de réadaptation, 237 personnes accompagnées**, 144 en stage de réadaptation et **93 personnes en PACD** sur les académies de Paris, Créteil, Versailles, Bordeaux, Aix-Marseille, et Nantes

Les **Espaces d'Accueil et d'Écoute (EAE)** sont un dispositif d'accompagnement des personnels en difficulté. Ils permettent de proposer, aux personnes qui le souhaitent, des entretiens individuels, dans un lieu neutre, avec des psychologues.

L'objectif des **Espaces d'Accueil et d'Écoute** est de proposer une aide ponctuelle, afin de faire le point sur la situation et de permettre une orientation, soit vers des ressources employeurs, soit vers des ressources externes, lorsque la situation le nécessite.

Évolution de la fréquentation des EAE



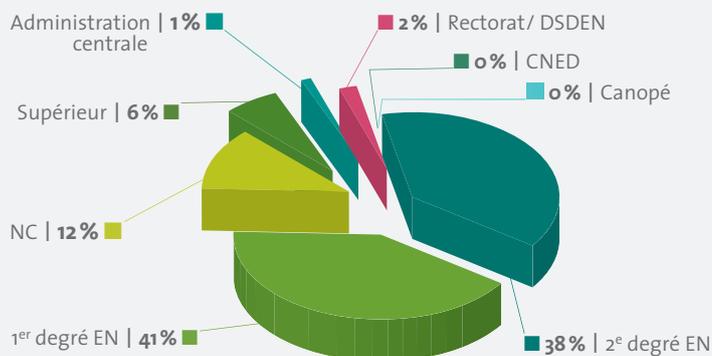
2017

5 209 entretiens
3 354 bénéficiaires

Profil des bénéficiaires

81% de femmes
70,5% d'enseignants
9,3% personnel administratif

Répartition par type d'établissement

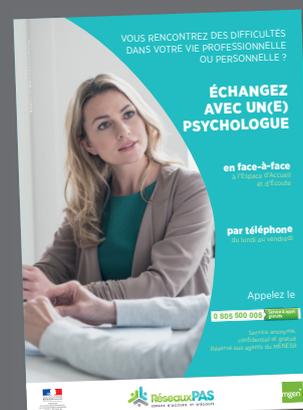


Mise en place du numéro unique et généralisation de la plateforme téléphonique d'écoute et d'accompagnement

Suite à l'expérimentation débutée en 2015, il a été décidé de mettre en place un **numéro unique d'appel** permettant à tous les **bénéficiaires des EAE** soit de prendre RDV dans un **Espace d'Accueil et d'Écoute de leur choix** pour un entretien en face à face avec un psychologue soit d'être directement mis en relation avec un psychologue par téléphone.

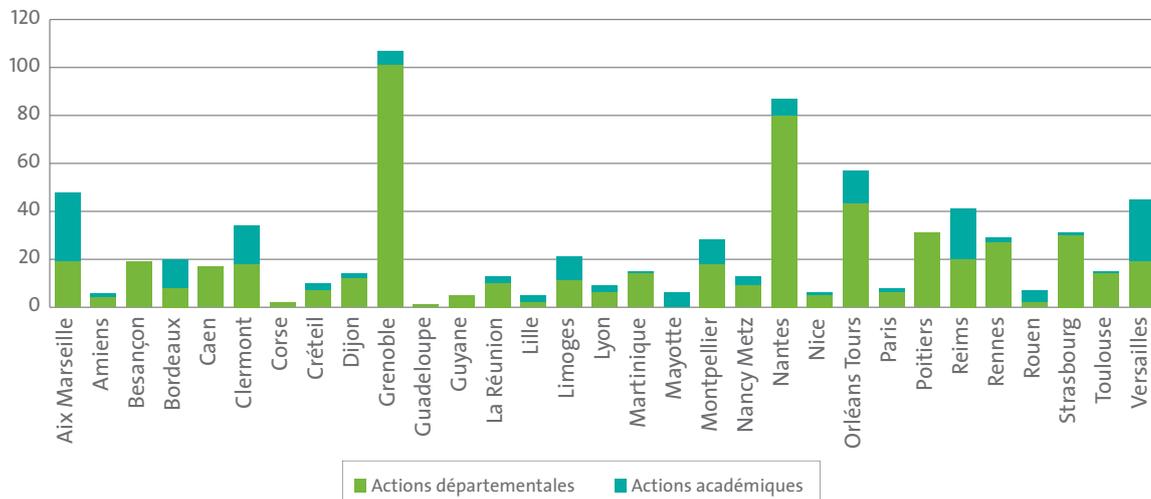
Les objectifs :

- renforcer le dispositif existant, en proposant des services complémentaires visant à rendre plus efficiente l'organisation des entretiens proposés par les psychologues au sein des EAE et à proposer, en complément, une écoute psychologique par téléphone.
- Harmoniser le dispositif existant sur l'ensemble du territoire



750 actions collectives en 2017 pour 11 958 bénéficiaires

Répartition des actions collectives par académie



Prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS)

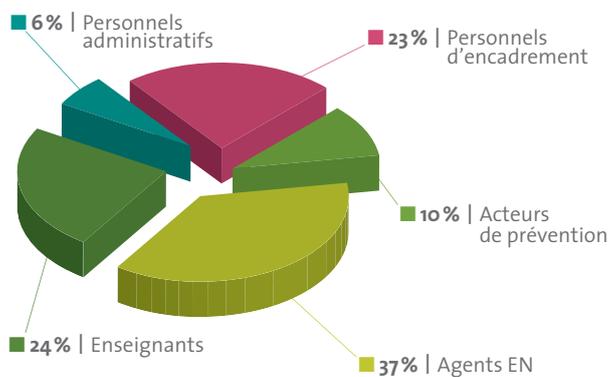
- 110 actions
- 2 806 participants
- Interventions in situ dans les établissements pour observer les postes de travail et former les agents (enseignants de maternelle, enseignants en activité physique et sportive, agents administratifs, ...).

Prévention des Troubles de la Voix

- 190 actions
- 3 219 participants (95 % d'enseignants et 3 % de personnels d'encadrement)
- Conférences
- Ateliers de sensibilisation du public enseignant
- Un parcours de formation hybride déployé en 2017 : 3 h de formation en ligne sur M@gistère et 3 h en présentiel.

Prévention des Risques Psychosociaux (RPS)

- 448 actions
- 5 921 participants
- Accompagnement de la politique globale de prévention des RPS
- Formation de l'encadrement (RPS, gestion de conflit...)
- Accompagnement de collectif en difficultés
- Groupes d'analyse de pratiques professionnelles



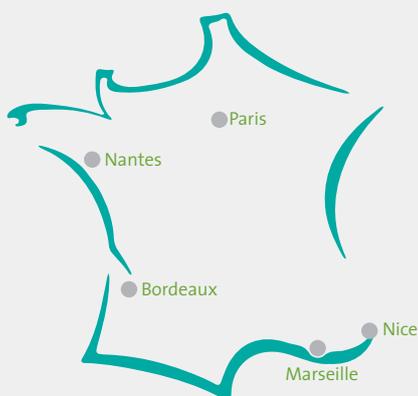
2017 : Déploiement du parcours de formation hybride Prévention des troubles de la voix

- 3 h de formation en ligne sur M@gistère, encadrée par un formateur de l'éducation nationale (conseiller pédagogique)
- Module divisé en 10 activités (diaporamas interactifs, vidéos, Serious Game, forum, etc)
- 3 h de formation en présentiel, avec un intervenant Voix Réseaux PAS

Le Serious Game intitulé « Ma Voix En-Jeu » a été spécialement développé pour ce parcours. Ce jeu de simulation propose notamment aux participants d'explorer l'usage de la voix à travers différentes mises en situations professionnelles, telles que la mise en rang, la séance d'EPS ou encore le travail en groupes. Ce jeu a été conçu à partir du retour d'expérience et de l'expertise de terrain des intervenants du Réseau PAS en prévention des troubles de la voix.



Les centres de réadaptation, pour soutenir les personnels dans la reprise du travail ou la réorientation professionnelle



En 2016, 4 centres de réadaptation :

- CRAIDF (Centre de réadaptation des académies d'Île-de-France)
- CRB (Centre de réadaptation de l'académie de Bordeaux)
- CR2AM (Centre de réadaptation de l'académie d'Aix-Marseille)
- CRN (Centre de Réadaptation de l'académie de Nantes)

En 2017, 237 personnes ont été accompagnées

Les centres de réadaptation s'adressent aux personnels de l'Éducation nationale qui, suite à un congé de maladie, doivent préparer un retour sur leurs fonctions ou envisager une réorientation professionnelle. Le bénéficiaire doit être en poste adapté de courte ou de longue durée (PACD - PALD) ou en congé longue maladie (CLM) ou congé longue durée (CLD) pendant la durée du stage.

La mission des centres de réadaptation est d'accompagner le bénéficiaire sur le poste adapté ou sur le stage de re-confrontation au travail, dans les deux cas en vue d'une **reprofessionnalisation positive**, par la reprise de la fonction initiale ou par un projet de reconversion.